

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 juin 2019 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Madame Hervier (*pouvoir Mme Lemarié*), et Messieurs Avenard (*pouvoir Mr Victor*) et Maignan (*pouvoir Mr Fillon*).

Etait absente : Madame Pinto.

Monsieur Jaquinod est désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



AFFAIRES FINANCIERES

★ Examen des comptes administratifs 2018 (M14 et M49)

Madame Ampe présente aux membres du Conseil les résultats, par chapitres et articles, les comptes administratifs pour 2018.

Budget Annexe M49 : Eau Potable

Section Exploitation : les recettes de l'exercice s'élèvent à 198 938,24 € et les dépenses à 90 484,19 € pour **un résultat d'exercice** de 108 454,05 € et **un résultat de clôture** (*cumul des années antérieures*) **excédentaire** de 447 559,87 €.

Section Investissement : les recettes s'élèvent à 56 155,57 € et les dépenses à 7 002,87 € et **le résultat d'exercice est de 49 152,70 € pour un résultat de clôture excédentaire de 279 119,66 €.**

Budget principal M14

Section Fonctionnement : le montant des recettes est de 1 172 242,31 € et les dépenses à 822 988,77 € soit **un résultat d'exercice excédentaire de 349 253,54 € et un résultat de clôture excédentaire de 1 741 024,23 €.**

Section Investissement : le montant des recettes est de 671 727,57 € et celui des dépenses de 849 425,78 € soit **un résultat d'exercice déficitaire de 177 698,21 € et un résultat de clôture excédentaire de 292 044,53 €.**

Monsieur Girard, doyen, prend la présidence.

Les comptes administratifs des budgets annexe (*M 49-eau potable*) et principal (*M 14-général*) de l'année 2018 sont approuvés séparément et à l'unanimité (*Monsieur Fillon ne prend pas part aux différents votes*).

★ Examen des comptes de gestion du comptable du Trésor

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor concernant les budgets principal et annexe de 2018.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve et les approuve à l'unanimité.

★ Affectation des résultats de l'exercice 2018

Il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

Budget Principal M14

1. Affectation à l'investissement (*recettes*) des sommes de 292 044,53 € (*résultant de l'excédent cumulé*) et 328 355,47 € (*au titre des reports 2018*) pour financer les restes à réaliser d'un montant de 620 400 €.
2. Affectation du solde résultant de l'excédent cumulé 2018 soit 1 412 668,76 € excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002.

Budget Annexe Eau Potable M49

1. Affectation à l'investissement (*recettes*) d'une somme de 279 119,66 € résultant de l'excédent cumulé de l'année 2018 pour financer les restes à réaliser à savoir 272 000 €.
2. Affectation du solde résultant de l'excédent cumulé 2018 soit 447 559,87 € en excédent d'exploitation reporté à la ligne 002.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve ces affectations qui seront reprises lors de la confection des budgets supplémentaires 2019.

★ Examen des Budgets Supplémentaires 2018

1- Budget eau (M49)

Le budget global s'élève à 727 679,53 €.

Les recettes (*reports cumulés 2018*) et dépenses d'Exploitation (*achat d'eau ; entretien et réparation des réseaux ; redevances AESN et FSIREP ; charges exceptionnelles etc...*) s'équilibrent à hauteur de 447 559,87 €.

Les recettes (*reports cumulés 2018 et autofinancement*) et dépenses d'Investissement (*provisions, achat compteurs ; nouveaux branchements ; dépenses imprévues ; reports 2018*) s'équilibrent à 280 119,66 €.

2- Budget général (M14)

Le montant total de ce budget est de 2 163 068,76 € réparti en Fonctionnement (1 412 668,76 €) et Investissement (750 400 €).

En section de Fonctionnement, les recettes (*reports cumulés 2018*) servent à financer les dépenses suivantes, complétant celles du budget primitif : charges à caractère général (53 000 €) ; frais de personnel (35 000 €) ; charges exceptionnelles (1 189 000 €) ; virement à la section d'investissement (130 000 €) ; divers (5 668,76 €).

En section d'Investissement, les recettes, constituées des reports 2018, restes à réaliser et prélèvement sur Fonctionnement, permettent d'assurer les dépenses suivantes : espaces verts (10 000 €) ; autres bâtiments publics (25 000 €) ; bâtiments scolaires (30 000 €) ; matériels (20 000 €) ; terrains nus (2 000 €) ; voiries (25 000 €) ; électrification (15 000 €) ; restes à réaliser 2018 (620 400 €) ; divers (3 000 €).

L'ensemble de ces deux budgets est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

★ Tarifs transports urbains et scolaires pour l'année scolaire 2019-2020

Transports urbains

Monsieur Fillon rappelle au Conseil la segmentation de la gamme tarifaire par l'introduction d'un pallié à « moins de 18 ans ». Afin d'étendre la réduction « jeune » le critère d'âge initial de « moins de 26 ans » est porté à « moins de 28 ans ». Une nouvelle gamme est ainsi créée « 18-28 ans » à 181,20 €. La gamme « moins de 18 ans » reste à 177,60 €.

Les tarifs de la Communauté d'Agglomération sont maintenus pour 2019.

Il propose en outre que la commune prenne à sa charge environ 40 % du coût, laissant le complément à la charge de l'utilisateur.

Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2019, la répartition des charges est la suivante :

	Forfait annuel	Part commune	Part usager
Moins de 18 ans	177,60 €	70,60 €	107 €
18-28 ans	181,20 €	72,20 €	109 €

*** Demande de subvention à titre exceptionnel**

Après débat, le Conseil, unanime, décide d'octroyer à titre exceptionnel la subvention suivante :

Association	Objet	Montant attribué
Avenir de Luray	Déplacement championnat de France UFOLEP à Arques (62)	120 €

*** Transfert pour partie du résultat du budget eau (M49) vers le budget principal (M14)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2221-48 et 90,

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau,

Considérant que ce budget dispose d'un excédent d'exploitation de 447 559,87 € et d'un excédent d'investissement de 279 119,66 €,

Considérant que ces excédents ne résultent pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement du fait qu'elle est régulièrement alimentée compte tenu de l'amortissement de l'actif,

Considérant que ces excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement qui pourraient être réalisées à court ou moyen terme,

Considérant l'importance des investissements programmés au budget principal, la baisse des dotations et des subventions, Monsieur le Maire propose le transfert d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget Eau vers le budget Principal.

Le receveur municipal a été consulté au sujet de ce schéma comptable et en approuve le principe.

Vu l'avis favorable du Comptable en date du 21.05.2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 400 000 € du budget eau (*article 672*) vers le budget Principal, à la section fonctionnement, compte 7561 « excédents reversés d'un budget annexe ».

Ces opérations sont prévues au budget supplémentaire 2019.

*** Redevances pour occupation du domaine public**

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes redevances dues par les concessionnaires pour occupation du domaine public en 2019 :

Gaz

L'entreprise Gédia de Dreux est redevable à la Commune de Luray d'une somme de 484 € au titre de la redevance 2018 pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz (*longueur 8288 m*).

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

Téléphone

En fonction du patrimoine : artères aériennes et souterraines (30,836 kms), emprises au sol (0,50 m2), la société Orange est redevable à la Commune d'une somme de 1 446,75 € pour occupation du domaine public.

Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

Electricité

Les ouvrages de distribution d'électricité qui occupent le domaine public communal conduisent à l'acquittement par la société ENEDIS d'une somme de 230 € pour occupation du domaine public.

Accord unanime du Conseil pour l'appel à versement de ces trois redevances.

URBANISME – VOIRIE – RESEAUX

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner la propriété AB377/379, le Conseil Municipal, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (art. A213-1 du CU).

AFFAIRES SCOLAIRES

*** Validation des dérogations scolaires pour l'année 2019-2020**

Monsieur Fillon rend compte des propositions de la Commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 05 juin 2019 concernant :

1- Les dérogations scolaires

Enfants extérieurs pour école J. Ferry (avis favorable)

- 4 Petite Section
- 1 Moyenne Section
- 4 Classe Préparatoire : Elémentaire

} Maternelle

Enfants luraysiens pour écoles extérieures : aucune demande.

2- Demande pour accueil d'un enfant luraysien 2 ans ½

Compte tenu des effectifs prévisionnels en Maternelle, la Commission n'a pas donné suite à cette demande.

3- En attente d'emménagement dans la commune

- 1 Petite Section
- 1 Classe Préparatoire
- 1 CE¹
- 3 CE²
- 1 CM²

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les décisions de la Commission des Affaires Scolaires.

En outre, Monsieur le Maire informe le Conseil que des dérogations déposées en Mairie de Dreux n'ont toujours pas été retournées en Mairie de Luray à la date de réunion de notre Conseil Municipal (28 juin 2019).

D'autre part, une demande de dérogation pour deux enfants luraysiens (*famille Karaoglan*) a été déposée le 25 juin 2019.

Considérant que notre commune dispose des installations nécessaires pour le meilleur accueil des enfants, le Conseil Municipal, unanime, émet un avis défavorable pour cette demande (*la ville de Dreux pourra si elle le souhaite accueillir néanmoins ces enfants*).

* **Compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 juin 2019**

Monsieur le Maire rend compte des points abordés et des décisions émises :

- Effectifs prévisionnels : 182 dont 77 en Maternelle : PS : 30 ; MS : 21 ; GS : 26 ; CP : 21 ; CE¹ : 18 ; CE² : 26 ; CM¹ : 19 ; CM² : 21.
- Sections organisées en deux niveaux.
- Rentrée des classes le 02 septembre ; en deux temps pour les enfants de Maternelle.
- 29 CM² quittent l'établissement pour entrer en 6^{ème}.
- 4 mutations d'enseignantes obtenues ; 4 nominations nouvelles effectuées.
- Budget coopérative scolaire.
- Projets pédagogiques.
- Questions de la commune et des Parents (*règlement intérieur ; délais de convocation et établissement compte rendu etc...*).

* **Enseignement musical à l'Ecole pour l'année scolaire 2019-2020**

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement de la Convention entre la commune et l'intervenant musical Monsieur Martin pour l'enseignement musical dans les classes du groupe scolaire J. Ferry.

Après avoir pris connaissance des modalités inchangées de la convention pour l'année scolaire 2019-2020 (*durées enseignement 2 heures hebdomadaires et de la convention 1 an ; participation financière annuelle 2 574 € ; engagements réciproques etc...*) et compte tenu que Monsieur François Martin donne toute satisfaction sur le plan enseignement, le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la commune.

AFFAIRES GENERALES

* **Enquêtes publiques**

1- Parc éolien sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé

Par arrêté préfectoral, une enquête publique complémentaire en régularisation était ouverte, sur la demande présentée par la société Enertrag, concernant un parc éolien sur la commune de Marville.

Les obligations réglementaires imposaient aux maires des communes concernées d'afficher un avis d'enquête ce que n'a pas satisfait une des communes.

Ce défaut d'affichage a conduit à l'annulation de l'enquête publique.

2- Valorisation agricole des boues de l'usine Seine aval en Eure-et-Loir

Depuis de nombreuses années, les boues déshydratées et hygiénisées issues de l'usine Semie aval sont valorisées en agriculture dans 13 départements dont l'Eure-et-Loir.

Notre commune est concernées par l'épandage suite au volontariat d'exploitants agricoles.

L'arrêté préfectoral portant prorogation des autorisations d'épandage de ces boues mentionne la réalisation d'une étude d'impact environnemental.

Une enquête publique devrait être ouverte à compter de fin septembre 2019.

* **Convention de gestion du service public de l'eau potable**

Le volet « Eau-Assainissement » de la loi Nôtre (*août 2015*) mentionne que la compétence « eau » sera transférée à l'Agglomération du Pays de Dreux à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce transfert a pour objectif de rechercher une organisation territoriale efficace pour une meilleure cohésion du territoire et de renforcer la solidarité entre communes.

Des retards de procédure, non imputables à l'Agglomération, ont pour conséquence l'impossibilité pour la collectivité d'être en mesure d'assurer efficacement cette compétence au 1^{er} janvier 2020.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération propose aux communes concernées de recourir au dispositif des conventions de gestion leur permettant de gérer un service public (*eau*) dont elle est l'autorité organisatrice.

Aussi, et à titre provisoire, une convention de gestion est proposée à notre commune pour une durée provisoire d'un an (*1^{er} février 2020 – 31 décembre 2020*), le temps que la Communauté d'Agglomération prenne toutes dispositions pour assurer la compétence.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention de gestion (*objet ; modalités d'exécution des contrats ; obligations réciproques ; durée ; conditions financières telles que celles de la comptabilité M49 actuelle etc...*), le Conseil Municipal unanime :

- approuve le principe d'une convention de gestion pour l'exercice de l'eau potable par la commune de Luray,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion.

ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les élus passent en revue les principales manifestations à venir et s'y engagent :

- 14 juillet : Fête nationale
- 30 août : réunion préparatoire St Clair
- 13-14-15 septembre : Fête St Clair
- 20-30 septembre : Semaine du Souvenir

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Fillon : - remerciements suite à octroi subvention municipale.
- Madame Ferret-Raulin : - proposition de pose du nouveau compteur Linky.
La commune ne prendra aucune délibération.
Chaque élu se positionnera en tant qu'usager du service ENEDIS.
- Monsieur Manuguerra : - taille des arbres à hauteur du poste EDF rue P. Mendès France.
Nécessaire sera fait.
- stationnement permanent d'un véhicule parking rue G. Dessillion.
L' élu rencontrera le propriétaire.
- Monsieur Girard : - complément d'enrobé sur casse vitesse rue B. Blanche.
Nécessaire sera fait.
- Monsieur Victor : - nouvelles rassurantes de la conductrice luraysienne accidentée récemment sur le pont de la Rocade.
- Madame Maharoux : - bilans positifs thé dansant et voyage des seniors organisés par l'Entraide.
- Madame Vandromme : - confirmation de la participation de l'association Dreux Arts Loisirs à la Fête St Clair.
- Madame Maury : - compte rendu de l'exposition de l'Atelier d'Art Pictural.

- Madame Ampe : - communication communale par panneau numérique.
Proposition à approfondir par la Commission Municipale.
- Monsieur Jouanneau : - comptes rendus suite à participation aux Assemblées
Générales des associations Mission Locale et Multiservices
(*effectifs ; activités ; situation financière...*).

* * * *

**La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au vendredi 06 septembre 2019.**

* * * *